

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de SOMMEPY-TAHURE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. MAQUIN JOEL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/06/2024

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Sommepy-Tahure
le 19.07.2024

Le Maire (ou le Président)

